

Menaces à la sécurité humaine et droits de l'Homme

Pr. Karim KHELFANE

*Faculté de Droit et de Sciences Politiques
Université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou.*

Résumé

La sécurité humaine est devenue une préoccupation mondiale pour l'ensemble de la communauté internationale car les menaces sont multiples notamment les nouvelles formes qui n'épargnent aucun pays grand ou petit, riche ou pauvre ce qui pose un défi permanent à l'exercice plein et effectif des droits humains. Ce sont là des aspects importants qui ressortent aussi bien dans la définition de la sécurité humaine, ses caractéristiques et ses défis, les orientations des gouvernements et des institutions internationales par le biais de différents mécanismes mis en garde pour sa sauvegarde, sans oublier l'engagement de la société civile acteur majeur en la matière ainsi que le maintien de la paix et la sécurité internationales.

mots clés: Menaces, sécurité humaine, droits de l'Homme, la société civile, les défis.

ملخص

أصبح الأمن الإنساني انشغالا عالميا للأسرة الدولية جمعاء وذلك بحكم التهديدات المتنوعة سيما الجديدة منها التي لا تستثني الدول الكبرى ولا الصغيرة ولا الغنية منها أو الفقيرة، مما يطرح تحديا دائما بخصوص الممارسة الكاملة والفعالية لحقوق الإنسان. تلك هي العناصر الأساسية للموضوع التي تطرح غالبا سواء ما تعلق منها بالمفهوم أو الخصوصيات والتحديات وتوجهات الحكومات والمؤسسات الدولية عبر وضع ميكانزمات قصد حمايتها دون تناسي دور المجتمع المدني بصفته فاعلا أساسيا في هذا المجال وفي حفظ السلم والأمن الدوليين.

كلمات مفتاحية: التهديدات، الأمن الإنساني، حقوق الإنسان، المجتمع المدني، التحديات.

Introduction

Selon le rapport du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) sur la sécurité humaine publié en 2022 les progrès mondiaux en matière de développement humain ne conduisent pas automatiquement à un plus grand sentiment de sécurité. Le rapport intitulé : « *Nouvelles menaces pour la sécurité humaine à l'ère de l'Anthropocène* » montre que le sentiment de sécurité des personnes est au plus bas dans presque tous les pays, et même dans les pays les plus riches, malgré des années de succès en matière de développement. Ceux qui bénéficient de certains des niveaux les plus élevés en matière de santé, de richesse et d'éducation font état d'un niveau d'anxiété supérieur à celui d'il y a 10 ans⁽¹⁾.

Face à un monde plus conflictuel et en proie à de nouvelles menaces parfois insaisissables et qui menacent même la stabilité et la sécurité mondiale, et pour remédier à cette discontinuité entre le développement et le sentiment de sécurité, le rapport appelle à une plus grande solidarité transfrontalière et à une nouvelle approche du développement qui permet aux personnes de vivre à l'abri du besoin, de la peur, de l'anxiété et de l'indignité.

Un élément clé des domaines d'action concrète que souligne le même rapport est le fait de susciter une prise de conscience plus aiguë de la solidarité mondiale basée sur l'idée de sécurité commune. La sécurité commune reconnaît qu'une communauté ne peut être en sécurité que si les communautés alentours le sont également⁽²⁾. Cela n'apparaît que trop clairement suite à la pandémie de la COVID-19 qui a confirmé ce constat tout comme elle avait démontré l'incapacité des nations d'empêcher les nouvelles mutations de ce coronavirus de traverser les frontières.

Les nouvelles menaces tout comme les conflits dits de nouvelle-génération n'en sont pas moins dangereux et menaçant pour la sécurité

humaine, le développement et le plein exercice des droits de l'Homme à travers le monde aussi bien pour les générations présentes que futures sont mis à rude épreuve partout dans le monde, un monde où les acteurs non étatiques se multiplient et se disputent aux Etats faibles ou mêmes forts des attributs de la souveraineté tels que le monopole de la force, la gestion des territoires, l'impôts et autres.

I. Qu'est-ce que la Sécurité Humaine ?

La notion de sécurité humaine a été promue pour la première fois dans le *Rapport sur le développement humain* du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) de 1994 : «Le concept de sécurité fait depuis trop longtemps l'objet d'une interprétation restrictive, le cantonnant à la sécurité du territoire face aux agressions extérieures, à la protection d'intérêts nationaux face à l'étranger, ou à la sécurité de la planète face à la menace d'un holocauste nucléaire». Il s'applique davantage aux États-nations qu'aux personnes. Pour les composantes de la sécurité humaine, le rapport avait identifié sept (7) composantes de la sécurité humaine: **sécurité économique, sécurité alimentaire, sécurité sanitaire, sécurité de l'environnement, sécurité personnelle, sécurité de la communauté et sécurité politique**⁽³⁾.

Dans son rapport final, la Commission sur la sécurité humaine (CSH), dit ainsi de la sécurité humaine qu'elle : «...protège le noyau vital de toutes les vies humaines, d'une façon qui améliore l'exercice des libertés et facilite l'épanouissement humain. La sécurité humaine signifie la protection des libertés fondamentales, qui sont l'essentiel de la vie. Elle signifie aussi protéger l'individu contre des menaces graves ou généralisées. Il faut pour cela s'appuyer sur les atouts et les aspirations de chaque individu. Mais cela signifie aussi créer des systèmes - politiques, sociaux, environnementaux, économiques, militaires et culturels, qui ensemble donnent aux individus les éléments indispensables de leur survie, de leurs moyens d'existence et de leur dignité»⁽⁴⁾.

Ainsi, il en ressort de la définition proposée par la CSH qu'elle reconceptualise la sécurité de façon fondamentale à travers trois aspects fondamentaux en :

1. Ecartant les notions de sécurité traditionnelles, centrées sur l'Etat, qui portaient principalement sur la sécurité des Etats face à l'agression militaire, au profit d'une notion axée sur la sécurité des individus, leur protection et leur autonomisation ;
2. Attirant l'attention sur une multitude de menaces qui touchent différents aspects de la vie humaine, mettant en évidence l'interface entre la sécurité, le développement et les droits de l'Homme ;
3. Promouvant une approche nouvelle, intégrée, coordonnée et centrée sur la personne, de la promotion de la paix, sécurité et développement au sein et à travers les nations⁽⁵⁾.

Le concept de sécurité humaine, introduit pour la première fois dans l'important Rapport sur le développement humain de 1994 du PNUD, a marqué une rupture radicale avec l'idée selon laquelle la sécurité des personnes ne devrait être évaluée qu'en examinant la sécurité territoriale, en démontrant qu'elle devait plutôt être mesurée en prenant en considération l'importance des besoins fondamentaux des personnes, de leur dignité et de l'assurance de pouvoir vivre des vies sécurisées⁽⁶⁾.

La première partie du Rapport montre comment l'idée de la sécurité humaine permet d'identifier les angles morts de l'évaluation du développement par la simple mesure des progrès en matière de bien-être, et propose des moyens d'enrichir ce cadre conceptuel pour tenir compte des défis inédits posés par l'Anthropocène. Quant à la deuxième partie, elle examine quatre menaces pour la sécurité humaine qui se juxtaposent au contexte de l'Anthropocène⁽⁷⁾ : les inconvénients des technologies numériques, les conflits violents, les inégalités horizontales et les défis évolutifs auxquels sont confrontés les systèmes de santé.

II. Les principales caractéristiques de la Sécurité Humaine

L'idée de sécurité humaine s'est développée dans deux directions. La première est celle empruntée par le Gouvernement canadien, qui a adopté le concept et créé un réseau d'États y souscrivant. Leur point de vue est reflété par le *Rapport sur la sécurité humaine* publié en 2005, qui possède quelques affinités avec l'idée de la «responsabilité de protéger», également d'initiative canadienne. Le Rapport insiste sur la sécurité de l'individu, par opposition à celle de l'État, et l'accent est mis sur la sécurité face à la violence politique. La seconde approche est celle du PNUD, reprise par le «Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement» et dans la réponse du Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies (ONU), intitulée « Dans une liberté plus grande ». Cette approche insiste sur les relations entre les différents types de sécurité et sur l'importance particulière du développement comme stratégie de sécurité. Il est souhaitable de combiner les deux approches - l'«absence de peur» (les droits de l'Homme) et l'«absence de besoin» (le développement humain) - pour insister à la fois sur la sécurité des individus et sur le caractère interdépendant des composantes de la sécurité⁽⁸⁾.

De son côté, le rapport de la CSH, la sécurité humaine réunit les «éléments humains» de la sécurité, des droits et du développement. A ce titre, elle représente un concept interdisciplinaire qui comporte les cinq (5) caractéristiques suivantes :

- 1- *Centré sur la personne ;*
- 2- *Multisectoriel ;*
- 3- *Holistique (global) ;*
- 4- *Spécifique au contexte ;*
- 5- *Orienté vers la prévention* ⁽⁹⁾.

Ce sont là des caractéristiques complexes et interconnectées, ce qui implique des défis énormes pour la sauvegarde de la sécurité humaine et impose une vision inclusive dans leur gestion.

III. Les défis de la sécurité humaine

Le rapport spécial (2022) nous renseigne parfaitement bien sur les différents et multiples défis posés par la sécurité humaine. A la lecture des conclusions, nous pouvons retenir essentiellement :

-Les pays les plus développés ont tendance à mieux tirer parti des avantages associés aux pressions planétaires et à en subir moins les conséquences, ce qui montre à quel point le changement climatique accentue les inégalités ;

-Environ 1,2 milliard de personnes vivent dans des zones touchées par des conflits, dont près de la moitié (560 millions) dans des pays qui ne sont généralement pas considérés comme fragiles, ce qui indique que les idées traditionnelles sur les pays les plus vulnérables aux conflits doivent être revues ;

-En 2021, malgré le PIB mondial le plus élevé de l'histoire et bien que les vaccins anti-COVID-19 soient devenus plus facilement accessibles dans certains pays, l'espérance de vie mondiale a diminué pour la deuxième année consécutive. Elle est en baisse d'environ un an et demi en moyenne par rapport au monde tel qu'il était avant la COVID-19⁽¹⁰⁾ ;

-Il existe des écarts importants et croissants dans les systèmes de santé entre les pays. Selon le nouvel Indice d'universalisme des soins de santé contenu dans le Rapport, l'inégalité des performances des soins de santé entre les pays à développement humain faible et très élevé s'est aggravée entre 1995 et 2017⁽¹¹⁾.

Sous un autre angle et selon une récente étude du fonds des Nations unies pour la sécurité humaine, l'approche de la sécurité humaine nécessite non seulement une évaluation approfondie des vulnérabilités et

compétences des communautés touchées, mais exige une évaluation des stratégies requises pour aider à prévenir et à atténuer le retour des insécurités. C'est à travers cette double évaluation que l'on peut examiner le plus efficacement les liens entre les menaces, vulnérabilités, compétences et stratégies, comme le montre ce tableau⁽¹²⁾ illustrant des exemples des Stratégies et Compétences requises pour traiter les insécurités humaines :

Composantes de la sécurité humaine	Stratégies pour améliorer la protection et l'autonomisation	Compétences requises
Sécurité économique	<ul style="list-style-type: none"> • Accès assuré à un traitement de base • Emplois dans le secteur public et privé, emplois salariés, travail indépendant • En cas de besoin, filets de sécurité sociale financés par le Gouvernement • Diversification de l'agriculture et de l'économie 	<ul style="list-style-type: none"> • Capital économique • Capital humain • Finances publiques • Réserves financières • Agriculture et économie diversifiées
Sécurité alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Droit à l'alimentation, en la cultivant soi-même ou en ayant la possibilité de l'acheter à travers un système public de distribution alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture et économie diversifiées • Systèmes de distribution locaux et nationaux
Sécurité sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Accès aux soins et services de santé essentiels • Arrangements de répartition du risque mettant en commun les fonds des membres et promouvant les schémas d'assurance à base communautaire • Systèmes de surveillance interconnectés pour identifier les épidémies à tous les niveaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Education universelle de base et connaissances des questions liées à la santé • Pratiques sanitaires autochtones ou traditionnelles • Accès à l'information et à la création de connaissances à base communautaire

Sécurité de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Pratiques durables prenant en compte la dégradation des ressources naturelles et de l'environnement (déboisement, désertification) • Mécanismes d'alerte précoce et déréponse aux aléas naturels et catastrophes technologiques à tous les niveaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Capital de ressources naturelles • Processus de récupération de l'environnement naturel (par ex. récupération des forêts suite à un incendie, barrières naturelles à l'action des orages) • Biodiversité • Pratiques autochtones et traditionnelles respectant l'environnement
Sécurité personnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Etat de droit • Protection explicite et obligatoire des droits de la personne et des libertés civiles 	<ul style="list-style-type: none"> • Mécanismes d'adaptation • Stratégies d'adaptation • Rappel des catastrophes passées
Sécurité de la communauté	<ul style="list-style-type: none"> • Protection explicite et obligatoire des groupes ethniques et de l'identité communautaire • Protection contre les pratiques traditionnelles abusives, le traitement agressif à l'égard des femmes ou la discrimination contre les groupes ethniques, autochtones et de réfugiés 	<ul style="list-style-type: none"> • Capital social • Mécanismes d'adaptation • Stratégies d'adaptation • Rappel des catastrophes passées • Organisations non-gouvernementales ou organismes traditionnels au niveau local
Sécurité politique	<ul style="list-style-type: none"> • Protection des droits de l'Homme • Protection contre les dictatures et violences militaires • Protection contre la répression politique ou étatique, la torture, le mauvais traitement, la détention et l'emprisonnement illégaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne gouvernance • Normes d'éthique • Leadership local • Mécanismes de responsabilisation

IV. La sécurité humaine dans la politique étrangère des Etats : De quelques Initiatives menées par les Gouvernements et d'autres réseaux internationaux

Plus qu'une mode, la sécurité humaine est devenue en l'espace de peu de temps un axe majeur dans la politique étrangère de plusieurs Etats et pas que les grandes puissances uniquement qui en font un outil d'aide au

développement, mais aussi de persuasion, d'ingérence, voire de pression à l'égard de certains Etats.

Les spécialistes de la « sécurité humaine » soutiennent qu'à mesure que les menaces des Etats étrangers diminuent, comme elles l'ont fait pour les Etats unis, les analystes de la sécurité devraient se concentrer sur les individus. Pour eux, toute discussion sérieuse sur la sécurité devrait inclure d'autres dangers tels que la famine, les maladies, les crimes violents, la pollution et les catastrophes naturelles. Ces risques tuent bien plus de personnes que la guerre, le génocide et le terrorisme réunis.

Aux **Etats-Unis**, les spécialistes de la sécurité humaine suggèrent que pour évaluer la sécurité des citoyens d'un pays, il faut se demander si les gens sont capables de prendre soins d'eux-mêmes et s'ils ont la possibilité de répondre à leurs besoins les plus essentiels.

Des personnalités politiques et des décideurs ont adopté cette approche. Par exemple, le Programme de sécurité nationale du Président Dwight Eisenhower s'est concentré sur l'amélioration des indicateurs de la sécurité humaine tels que l'éducation et les transports. De même, le Secrétaire à la défense de la guerre froide, James Forrestal, a déclaré : «La question de la sécurité nationale n'est pas simplement une question d'armée et de marine. Nous devons prendre en compte tout notre potentiel de guerre, nos mines, notre industrie, notre main d'œuvre, nos recherches et toutes les activités qui entrent dans la vie civile normale»⁽¹³⁾.

Pour l'organisation de l'**OTAN**, la notion de sécurité humaine établit un lien direct entre les valeurs communes sur lesquelles elle est fondée – telles que la liberté individuelle, les droits de la personne, la démocratie et l'Etat de droit – et les activités pratiques de l'Organisation. Une approche axée sur la sécurité humaine offre une meilleure compréhension des conflits et des crises. Elle permet à l'OTAN d'acquérir une vision plus complète de l'environnement humain, et, de ce fait, elle accroît l'efficacité opérationnelle et elle contribue à la paix et à la sécurité sur le long terme. C'est ainsi que les membres ont réaffirmé leur détermination à mettre en

œuvre un programme ambitieux en matière de sécurité humaine et à faire en sorte que l'OTAN intègre les principes de la sécurité humaine dans ses tâches fondamentales⁽¹⁴⁾.

Ainsi, nous pouvons lire au Paragraphe 5 du document de l'Organisation publié le 14 octobre 2022 que son objet est de permettre une *compréhension cohérente de la sécurité humaine à l'OTAN*. Il souligne que l'approche de l'OTAN en matière de sécurité humaine découle de celle adoptée par l'ONU. Cette dernière a défini la sécurité humaine comme une approche multisectorielle de la sécurité qui cerne les problèmes communs et généralisés qui compromettent la survie, les moyens de subsistance et la dignité des populations, et y remédie (Paragraphe 6).

Par le biais de cette démarche, des analystes estiment que l'OTAN ouvre la voie à l'intégration future et effective de l'approche de la sécurité humaine dans les travaux de la doctrine de l'Organisation⁽¹⁵⁾.

Pour l'OTAN, une telle approche suppose de prendre en considération la sécurité et la sûreté générales des populations à toutes les étapes et à tous les niveaux des opérations, des missions et des activités de l'Alliance, partout où l'OTAN opère, l'objectif étant de prévenir les risques et les menaces pesant sur la population dans son ensemble, tout particulièrement dans des situations de conflits ou de crises.

Les travaux de l'OTAN en matière de sécurité humaine se concentrent actuellement sur cinq domaines dans lesquels l'Alliance peut agir le plus efficacement : la protection des civils ; la prévention et la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits ; la lutte contre la traite des êtres humains ; les enfants et les conflits armés, et la protection des biens culturels. (Paragraphe 7 et 8).

Quant aux principes directeurs, ils s'articulent autour de sept points essentiels qui continueront de guider l'approche de l'OTAN en matière de sécurité humaine, laquelle devra :

1. être centrée sur l'êtrerehumain,intégrer activement la dimension de genre ;
2. être axée sur la prévention et la protection ;
3. prendre en compte les coutumes et les normes sociales et populations en contact avec l'OTAN ;
4. se conformer au droit international ;
5. permettre aux acteurs humanitaires d'accomplir leur mission de manière neutre, indépendante et impartiale ;
6. respecter pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale des États;
7. favoriser les échanges interservices sur les questions liées à la sécurité-humaine avec les acteurs concernés (ONU, UE, OSCE, UA ...).

Quant à **la Chine**, puissance mondiale, elle considère que la sécurité humaine et la sécurité nationale ne sont pas nécessairement en opposition, ils peuvent plutôt se compléter et se renforcer mutuellement, le but étant d'améliorer la qualité de la vie quotidienne des citoyens avec la contribution du gouvernement et un attachement à la fois à la sécurité individuelle et collective et avec une attention plus grande accordée à l'atténuation des menaces à la sécurité humaine et les mesures pratiques pour y faire face. Et même si le terme sécurité humaine n'a pas été fréquemment utilisé, *(le concept de sécurité humaine n'est adopté ni dans les documents de développement national ni dans les directives de politique étrangère)* il a été vigoureusement pratiqué⁽¹⁶⁾. Ren Xiao soutient que, « bien que le Gouvernement chinois n'ait utilisé le terme sécurité humaine qu'à quelques occasions, la Chine est définitivement engagée dans l'entreprise de renforcement de la sécurité humaine »⁽¹⁷⁾. Conscient de la place qu'occupe la Chine dans l'échiquier mondial et de son influence sur le devenir du monde, le Gouvernement chinois ne peut tourner le dos à un outil des plus influents des relations entre États.

Pour l'**Allemagne**, pays fort au sein de l'UE mais très affecté par le conflit en Ukraine, et pour preuve, pour la première fois le Gouvernement

fédéral a décidé d'élaborer une stratégie nationale de sécurité. A cet effet, la ministre des Affaires étrangères allemande avait plaidé devant le Bundestag le 23 mars 2023 pour que « l'Allemagne, à côté des dépenses militaires urgentes poursuive sa compréhension élargie du concept de sécurité pour une meilleure approche de la sécurité humaine »⁽¹⁸⁾. A cet effet, on peut dire que la sécurité humaine est placée au centre des préoccupations de la politique étrangère allemande. Gerrit Kurtz, fait remarquer, à juste titre, qu'« au lieu de chercher à opposer la défense militaire et la justice sociale, deux notions apparemment irréconciliables, le concept de sécurité humaine propose une approche visant à aider les gouvernements à concilier ces deux objectifs »⁽¹⁹⁾.

Aussi, et pour soutenir l'agenda de la sécurité humaine, un certain nombre de pays donateurs ont pris des mesures pratiques et concrètes dont à titre d'exemple:

- Le Gouvernement japonais a identifié la sécurité humaine comme l'un des objectifs clés de sa politique étrangère. Dans cette optique, il a organisé trois sessions des Symposiums internationaux sur la sécurité humaine et lancé le Fonds fiduciaire des Nations unies pour la Sécurité humaine en soutien à d'autres initiatives de l'ONU sur ce thème. Le Japon a également établi un programme de bourses bilatérales pour la sécurité humaine (*Grassroots Human Security Grants*).

Dans « Réponse aux défis communs de l'humanité », un des titres du « Discours de politique étrangère du ministre des Affaires étrangères HAYASHI à la 211^{ème} session de la Diète » en date du 2 janvier 2023, et après avoir fait un état des lieux de la situation internationale et sa complexification tant sur le plan sécuritaire, stratégique, économique ainsi que leurs effets sur la sécurité humaine et ses défis globaux, on peut lire dans le discours : « Dans un tel contexte, nous renforcerons davantage notre aide publique au développement (APD)-un de nos outils diplomatiques majeurs- en restant fidèles au concept de sécurité humaine pour

une nouvelle ère, et, par une utilisation efficace et stratégique de cette dernière, nous accélérerons les initiatives en faveur de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD)...»⁽²⁰⁾.

- Le Gouvernement canadien s'est engagé à stimuler le débat sur la sécurité humaine et à développer des politiques destinées à faire face aux nouvelles menaces pesant sur la sécurité mondiale.

- Le *Department for International Development* (DFID) du Royaume-Uni a développé une politique de SSR et soutient activement l'Initiative africaine sur la sécurité humaine, un réseau de sept ONG africaines cherchant à évaluer la performance des gouvernements africains en matière de sécurité humaine. De plus, le Royaume-Uni a adopté une stratégie transgouvernementale sur la question de la SSR, approuvée par le Ministère de la Défense, DFID, ainsi que le *Foreign and Commonwealth Office* (FCO).

- Le Réseau sur la sécurité humaine est un groupe de treize pays qui facilite le dialogue au niveau ministériel sur les questions relatives à la sécurité humaine. Le Réseau publie le Bulletin du réseau sur la sécurité humaine en collaboration avec le *Harvard Human Security Program*. Depuis 1999, le Réseau organise chaque année une réunion ministérielle visant à attirer l'attention sur les nouvelles questions de sécurité. En 2004, cette réunion a eu lieu à Bamako (Mali), seul pays africain membre du Réseau à cette époque. Les thèmes prioritaires identifiés par le Président malien sont : les enfants en situation de conflit, les armes légères et le rôle des femmes dans les opérations de maintien de la paix.

V. Les différents mécanismes de mise en œuvre de la sécurité humaine

1- La Commission sur la Sécurité humaine (CSH)

Cette commission a été co-présidée par Sadako Ogata (ancienne Haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés) et Amartya Sen.

Elle a été créée en 2001, à la suite de la publication du Rapport du Millénaire du Secrétaire-Général des Nations unies en réponse à l'appel du Secrétaire-Général de l'ONU au Sommet du Millénaire 2000 pour un monde «à l'abri du besoin» et «à l'abri de la peur». Sa mission consistait à élaborer un concept de la sécurité humaine pouvant servir d'outil opérationnel pour le développement et la mise en œuvre des politiques et, sur cette base, à proposer un programme de recommandations concrètes pour répondre aux menaces les plus critiques et les plus répandues pesant sur la sécurité humaine.

Le travail de la CSH s'est divisé en deux vastes domaines de recherche et processus de concertation. Le premier consistait à étudier les insécurités humaines en lien avec les conflits et la violence ; le deuxième examinait les relations entre sécurité humaine et développement. Le rapport final de la CSH, « La sécurité humaine maintenant » (New York, 2003) mentionne: «La notion de sécurité humaine traite de la sauvegarde des libertés civiles essentielles. Il s'agit à la fois de protéger les gens contre les menaces aiguës qui pèsent sur leur sort et de leur donner les moyens de prendre leur destin en main. Cela signifie également élaborer des systèmes qui donnent aux gens les bases de la survie, de la dignité et du bien-être minimum. La sécurité humaine concerne plusieurs types de liberté : liberté de la personne face à ces besoins, face à la peur, liberté d'agir en son propre nom »⁽²¹⁾.

2- Le Fonds d'affectation spéciale des Nations unies pour la sécurité humaine

La sécurité humaine a pour objet d'aider les États membres à cerner les problèmes communs et généralisés qui compromettent la survie, les moyens de subsistance et la dignité de leurs populations et à y remédier »⁽²²⁾. (Résolution 66/290 de l'Assemblée générale)⁽²³⁾.

A cet effet, le fonds d'affectation spéciale des Nations unies pour la sécurité humaine a été mis en place en mars 1999 par l'Organisation elle-même en collaboration avec le Gouvernement du Japon. Il a pour rôle

lefinancement des programmes qui permettent de traduire le concept de sécurité humaine en mesures concrètes et d'offrir des avantages concrets et durables aux personnes et collectivités vulnérables dont la survie, les moyens d'existence et la dignité sont menacés⁽²⁴⁾.

Selon le PNUD, l'expérience accumulée dans 90 pays ainsi que dans le cadre d'initiatives régionales, les programmes appuyés par le Fonds d'affectation spéciale ont contribué de manière non négligeable à l'élaboration d'initiatives plus globales, contextuelles et axées sur la prévention en vue de réaliser le Programme 2030 et les objectifs de développement durable. Ces programmes s'appuient sur des stratégies intégrées qui répondent à des situations d'insécurité humaine particulières, renforcent la paix sociale, et sont axées sur la prévention des crises et la promotion du développement à long terme. Les partenariats avec les autorités nationales et locales et les communautés font partie intégrante de la conception et de la mise en œuvre des programmes et des projets⁽²⁵⁾.

Ainsi, selon la Haut-commissaire pour les réfugiés de l'ONU (Sadako Ogata), avec la mise en place de ce fonds, la sécurité humaine n'était plus une notion abstraite : des moyens étaient mis en œuvre pour protéger les populations vulnérables, leur donner les moyens de se prendre en main et pour permettre une transition harmonieuse des secours humanitaires vers les activités d'aide au développement⁽²⁶⁾.

3- Initiative globale sur la sécurité humaine : protéger les personnes et leur donner les moyens d'agir

Pour la CSH, deux grandes stratégies sont fondamentales pour la sécurité humaine :

- **Protéger les personnes** : Cela exige des efforts concertés pour élaborer des normes, processus et institutions qui protègent systématiquement les personnes de toute forme de violence ou menace de violence ;

- **Donner à chacun les moyens d'agir** : en lui permettant de réaliser son potentiel et de participer à part entière dans les processus décisionnels qui affectent sa vie. En ce qui concerne les conflits, les deux grandes stra-

tégies doivent viser les personnes et les communautés les plus vulnérables. Celles-ci sont regroupées en trois catégories : (1) les personnes vivant dans des zones affectées par les conflits violents ; (2) les personnes déplacées ; (3) les personnes vivant dans des régions en situation de sortie de conflit.

La Commission a également identifié une liste de priorités exigeant une action immédiate :

1. Protéger les personnes exposées à des conflits violents ;
2. Protéger les personnes exposées à la prolifération des armes ;
3. Apporter une assistance pour la sécurité des personnes déplacées ;
4. Créer un fonds de transition pour la sécurité humaine dans les situations post-conflit ;
5. Appel à une plus grande équité des échanges commerciaux et des marchés au profit des personnes les plus démunies ;
6. Établir des conditions de vie minimum dans toutes les régions ;
7. Accorder une haute priorité à l'accès de tous aux soins de santé de base ;
8. Élaborer un système efficace et équitable pour la propriété intellectuelle ;
9. Donner à chacun les moyens d'agir via une éducation universelle de base et un développement des efforts mondiaux et nationaux dans ce sens ;
10. Définir une identité humaine globale respectant la liberté des individus d'avoir plusieurs identités et affiliations. De nombreux acteurs jouent désormais un rôle dans les questions de sécurité humaine dans le monde.

Ainsi, la Commission a proposé des politiques et stratégies plus intégrées et plus globales, ainsi qu'une initiative mondiale pour placer

la sécurité humaine en tête des priorités aux niveaux local, national, régional et mondial. Une telle initiative viserait à intégrer la sécurité humaine dans le travail normal des institutions responsables de la sécurité à tous les niveaux.

Et pour atteindre ces objectifs, la commission a identifié les objectifs et outils suivants :

a- Prévention des conflits, promotion des droits des personnes et du développement humain: établissement de mécanismes d'alerte précoce; sanctions; missions d'enquête et diplomatiques; déploiement préventif d'opérations de maintien de la paix; plus grande attention accordée à l'éducation, à l'éradication de la pauvreté et à l'équité; sécurité économique de base; augmentation des niveaux de vie et de la sécurité sanitaire; renforcement des capacités de la société civile ;

b- Protection et prise en charge pour les personnes et les communautés : développement d'une infrastructure de protection contre les menaces les plus critiques et les plus répandues, par ex. systèmes de police, réglementations sur l'environnement, réseaux de santé, systèmes éducatifs, dispositifs filets de sécurité (par ex. nourriture/argent contre travail, protection sociale), programmes de vaccination, etc ;

c- Renforcement des principes et pratiques démocratiques : promotion d'un système politique démocratique, soutenu par la sécurité physique et la croissance économique, qui aide à protéger les personnes et leur permettre de se prendre en charge. Cela suppose donc de développer des institutions solides, garantir l'Etat de droit et encourager des pratiques citoyennes.

d- Promotion d'une culture et de cadres de la sécurité humaine : développement d'une prise de conscience des questions de sécurité dans la société ; diffusion de l'information sur les initiatives et les réseaux existants pour favoriser une approche plus intégrée.

4- L'agenda de la Réforme des systèmes de sécurité (SSR) : Lier les questions de sécurité, de développement et de gouvernance

La SSR tire son origine des activités de consolidation de la paix visant à prévenir et à résoudre les conflits violents, construire la paix après une guerre et faciliter la reconstruction afin d'éviter une reprise du conflit. La SSR est l'un des éléments de l'agenda de la sécurité humaine. Au sein de ce vaste programme, la SSR se concentre sur les défis auxquels les Etats font face en utilisant des moyens de coercition qui respectent les normes démocratiques et soutiennent les objectifs du développement humain. Elle souligne la nécessité de développer des approches capables de réconcilier les intérêts des Etats et ceux des populations en matière de sécurité. L'agenda de la SSR s'attaque à trois défis politiques étroitement liés auxquels l'ensemble des Etats est confronté :

- **Premièrement** : développer les cadres institutionnels dont les Etats ont besoin pour traiter des politiques de développement et de sécurité comme parties intégrantes de l'action publique ;

- **Deuxièmement** : renforcer la gouvernance des différents acteurs et institutions responsables de l'élaboration, de la gestion, de la mise en œuvre et du suivi des politiques de sécurité ;

- **Troisièmement** : développer des forces de sécurité professionnelles capables de mener à bien les fonctions opérationnelles qui leur sont dévolues et de rendre des comptes aux autorités civiles. La réforme des systèmes de sécurité exige de traiter avec un large éventail d'acteurs et de définir leurs rôles, responsabilités et actions d'une manière qui soit compatible avec l'établissement de principes sacro-saints de gouvernance démocratique, la transparence et l'Etat de droit. En pratique, cependant, sa mise en œuvre reste jusqu'à présent très centrée sur les Etats.

VI. La société civile : un partenaire incontournable de l'Etat pour le renforcement de la sécurité humaine⁽²⁷⁾

La responsabilité d'assurer la protection physique et la sécurité des personnes revient aux organes d'Etat ; il reste cependant que le rôle joué par les acteurs non étatiques est de plus en plus reconnu. La CSH a recommandé d'investir davantage de ressources dans la société civile, y compris dans les organisations non gouvernementales (ONG).

Concernant le continent africain, le document de Kampala a mentionné que «les organisations de la société civile doivent participer pleinement dans l'élaboration des cadres de sécurité en Afrique.»

A titre d'exemple, en Afrique de l'Ouest, le Réseau ouest-africain de construction de la paix (WANEP) a établi un lien entre les différentes initiatives existantes et établi le programme (WARN) (Réseau ouest-africain d'alerte précoce), dont la mission consiste à préparer le terrain à l'établissement d'un réseau d'alerte précoce et de réponse basé sur la société civile en Afrique de l'Ouest. WANEP joue également le rôle de dispositif d'alerte précoce clé pour la CEDEAO⁽²⁸⁾.

Faisant écho aux principes de la sécurité humaine, le Programme de développement durable à l'horizon 2030⁽²⁹⁾ aspire à « un monde libéré de la pauvreté, de la faim, de la maladie et du besoin (...) libéré de la peur et de la violence (...) où tous jouissent d'un accès équitable à une éducation de qualité, aux soins de santé et à la protection sociale (...) à l'eau potable et à l'assainissement (...) où il y ait des aliments en quantité suffisante pour tous et où chacun puisse se nourrir de manière saine et nutritive quels que soient ses moyens (...) et où les établissements humains soient sûrs, résilients et durables et où chacun ait accès à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable ».

Le Programme 2030 appelle l'élaboration de stratégies de développement porteuses de sociétés résilientes, où les personnes sont à l'abri des

menaces chroniques que sont la misère extrême, la faim, la maladie, la violence et la répression, et protégées des bouleversements soudains et délétères dans leur vie quotidienne⁽³⁰⁾. Et pour ce faire, le programme intègre des principes essentiels à sa mise en œuvre à savoir ; **l'universalité, personne ne doit être laissé pour compte, interdépendance et indivisibilité, inclusion et partenariats multipartites**⁽³¹⁾.

Plutôt que de la voir comme une rhétorique qui s'ajoute à bien d'autres, ou à une méthode occidentale bien rodée pour justifier un interventionnisme et manipuler derrière lui l'émotion des opinions mondiales, il faut tout de même noter que l'avènement du concept de sécurité humaine est considéré comme un progrès remarquable dans l'histoire des relations internationales.

Aussi, les nouvelles insécurités humaines ne sont pas, en soi, des insécurités nationales au même titre que la guerre. Elles sont toutefois des facteurs de déstabilisation pouvant déboucher sur des conflits. Les nouvelles insécurités humaines rendent difficiles les sorties de conflit et « la paix positive », c'est-à-dire la reconstruction à long terme d'une société de manière à l'empêcher à retomber dans le conflit ». Le cas des demandeurs d'asile témoigne en soi d'une insécurité politique violente avérée, aux conséquences psychologiques longues. Le cas des migrants environnementaux ou réfugiés climatiques atteste d'une impossibilité de vivre en certains lieux, annonçant des tensions politiques nouvelles⁽³²⁾.

VII. Paix, sécurité et information : ou la sécurité humaine face aux nouvelles menaces

Outre la sécurité physique et matérielle des populations, qui demeure une condition essentielle de la stabilité et de la paix, les développements technologiques récents ont donné lieu à de nouveaux types de menaces, d'apparence immatérielle et symbolique, mais devenus tout aussi prioritaires.

Les polémiques sur les infox (*fake news*), ou la circulation rapide de fausses nouvelles, souvent de nature à inciter à la haine, à semer la discorde ou le trouble, l'information globale, les nouveaux vecteurs d'expression individuels en ligne, sont autant de défis et d'enjeux nouveaux posés à la sécurité humaine. Ce sont des menaces qui n'épargnent aucune société, mais il est clair que les pays pauvres sont les plus vulnérables particulièrement ceux qui souffrent du désert numérique.

La liberté d'informer, et le droit d'accès à une information ouverte, non manipulée⁽³³⁾, doivent être intégrés dans les réflexions sur la sécurité humaine, et donc sur la préservation de la paix. Il faut ajouter à cela la protection des données personnelles qui sont un enjeu majeur pour l'ensemble des pays et particulièrement ceux qui souffrent de désert numérique aussi.

Ils le sont déjà en grande partie dans le Pacte international des droits civils et politiques des Nations unies (1966). Ils le sont également par le Conseil de l'Europe (article 10 de la Convention européenne des droits de l'Homme) ou par la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne⁽³⁴⁾ (article 11).

Enfin, sous le titre « la sécurité humaine en baisse », le rapport de la CIA «Le monde en 2040 » cerne les nouvelles menaces ayant un impact direct sur la sécurité humaine. Ainsi, « les impacts physiques d'un monde plus chaud, combinés à la dégradation de l'environnement, sont susceptibles d'entraîner une série de problèmes de sécurité humaine, principalement, mais pas exclusivement, dans les pays en développement à court terme ». Le rapport ajoute que selon une étude de 2018, 36 % des villes dans le monde sont confrontées à un stress environnemental aigu dû aux sécheresses, aux inondations et aux cyclones. Le changement climatique va accentuer cette tendance. Ces défis se cumuleront dans les années à venir. Les événements météorologiques extrêmes devenant de plus en plus intenses et fréquents, les sociétés pourraient avoir des difficultés à se remettre d'une catastrophe avant que ne frappe la suivante⁽³⁵⁾. C'est ainsi que

le rapport fait état d'autres menaces liées à l'aggravation de l'insécurité alimentaire et hydrique, les menaces pour la santé humaine, la perte de la biodiversité et l'augmentation des migrations⁽³⁶⁾.

Conclusion

Lorsqu'elle a été introduite en 1994, l'approche de la sécurité humaine a réorienté le débat sur la sécurité, **en déplaçant le curseur de la sécurité territoriale vers la sécurité des personnes**. Cette idée, approuvée par l'Assemblée générale des Nations unies en 2012, a amené les experts de la sécurité et les gouvernants à regarder au-delà de la protection de l'État-nation pour protéger ce qui nous tient le plus à cœur, à savoir la satisfaction de nos besoins essentiels, notre intégrité physique et notre dignité humaine. Elle a souligné l'importance du droit d'autrui à vivre à l'abri de la peur, préservé du besoin et dans la dignité. Elle a mis en évidence le lien étroit entre la sécurité et le développement⁽³⁷⁾.

L'avènement du concept de la sécurité humaine a incontestablement permis une nouvelle approche de la sécurité et du développement, fondée, à la fois, sur les défis posés par les nouvelles technologies que sur la prise en compte des nouveaux rapports de violence. Elle concerne la sécurité des individus et combine les droits de l'Homme avec le développement humain⁽³⁸⁾.

Il faut reconnaître que dans notre monde, qu'il soit d'hier ou d'aujourd'hui, nous n'avons pas la même perception de la sécurité humaine ni pour les menaces, ni pour les stratégies et/ou les politiques à adopter ainsi que les moyens à mettre pour y remédier. L'expérience de la pandémie de COVID-19 suivie de la guerre en Ukraine ont levé définitivement le voile sur les lacunes de la réalité de la société internationale et sa vision à géométrie variable des sujets et questions qui engagent le présent et le devenir de la société internationale dans son ensemble, mais qui dans la pratique varient selon les intérêts des uns, minoritaires, au détriment du reste du monde, pourtant majoritaire.

Ceci dit, qu'elle soit en avance ou en recule, la sécurité humaine demeure un moyen efficace de réaffirmer son rôle et sa politique sur la scène internationale particulièrement pour les grandes puissances, elle est aussi un levier qu'elles actionnent pour s'ingérer dans les affaires intérieures des Etats pour les rendre plus fragiles et vulnérables en conditionnant l'aide au développement. Ainsi, la sécurité humaine est de plus en plus reconnue comme un élément essentiel pour la réalisation de la paix, sa consolidation, de la justice sociale et du développement durable.

Face aux risques des insécurités humaines qui guettent notre continent, il est plus qu'urgent de doubler les efforts entre Etats africains grâce à la mutualisation des moyens, seul rempart contre les injonctions étrangères et les solutions inadéquates imposées ou importées d'ailleurs et qui sont souvent contreproductives malgré les sommes allouées. Il faudra aussi associer la société civile le plus largement possible dans une vision inclusive des problèmes et des solutions à apporter et pour qu'elle participe à freiner, sinon à faire disparaître l'impact des acteurs non étatiques qui œuvrent sans cesse pour repousser les efforts des Etats pour consolider leur souveraineté dans de nouveaux domaines, notamment l'espace et le cyberspace⁽³⁹⁾.

Pour ce faire, il faut œuvrer ensemble conformément aux objectifs de l'agenda 2063 pour l'Afrique⁽⁴⁰⁾, véritable feuille de route pour l'ensemble africain pour une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable; un continent intégré, uni sur le plan politique et ancré dans les idéaux du Panafricanisme et la vision de la renaissance africaine ; une Afrique de bonne gouvernance, de démocratie, de respect des droits de l'Homme, de justice et d'Etat de droit ; une Afrique vivant dans la paix et dans la sécurité ; une Afrique dotée d'une forte identité culturelle, d'un patrimoine commun, et de valeurs et d'éthique partagées ; une Afrique dont le développement est axé sur les populations, qui s'appuie sur le potentiel de ses populations, notamment celles des femmes et des

jeunes, qui se soucie du bien-être des enfants ; une Afrique qui agit en tant qu'acteur et partenaire fort, uni et influent sur la scène mondiale⁽⁴¹⁾ ■

Référence

1. 2022 Rapport spécial : Nouvelles menaces pour la sécurité humaine à l'ère de l'Anthropocène : une plus grande solidarité s'impose (Présentation), in : <https://reliefweb.int/report/world/2022-rapport-sp-cial-nouvelles-menaces-pour-la-scurit-humaine-l-re-de-l-anthropoc-ne>, 9 février 2022.
2. Ibid.
3. Mary Kaldor, texte traduit de l'anglais par Sonia Marcoux, La sécurité humaine: Un concept pertinent, *Politique Etrangère*, 2006/4, <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2006-4-page-901.htm>; p. 903 et 904.
4. Fonds des Nations unies pour la sécurité humaine, La sécurité humaine en théorie et en pratique. Application du concept de sécurité humaine et fonds des Nations unies pour la sécurité humaine, *Unité sur la sécurité humaine*, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Nations unies, New York, 2009, p.6.
5. Fonds des Nations unies pour la sécurité humaine, Op. Cit, p. 7.
6. 2022 Rapport spécial : Nouvelles menaces pour la sécurité humaine à l'ère de l'Anthropocène : Op. Cit.
7. L'Anthropocène est une nouvelle époque géologique qui se caractérise par l'avènement des hommes comme principale force de changement sur terre, surpassant les forces géophysiques. C'est l'âge des humains.
8. Mary Kaldor, Op. Cit. p.904.
9. Ibid. p. 7. C'est nous qui soulignons.
10. United Nations Development Programme, Special Report, 2022, *New Threats To Human Security In The Anthropocene: demanding greater solidarity*, <http://hs.hdrundp.prg/fr/intro.html>
11. 2022 Rapport spécial : Nouvelles menaces pour la sécurité humaine à l'ère de l'Anthropocène, Op. Cit.
12. Source : Fonds des Nations unies pour la sécurité humaine, *La sécurité humaine en théorie et en pratique. Application du concept de sécurité humaine et fonds des Nations unies pour la sécurité humain* (2004).
13. StephaneRugolo, *Human security in the United States*, CATO Institute, July 1st 2020. <https://www.cato.org/publications/human-security-united-states>
14. OTAN, *Sécurité humaine. Approche et principes directeurs*, 14 Octobre 2022. https://www.nato.int/cps/fr/natohq/official_texts_208515.htm?selectedLocale=fr

15. Marla Keenan, Samantha Turner, Nato issues its much anticipated "Human security approach", November. 2. 2022, <http://www.stimson.org>
16. Ren Xiao, Human security in practice: The Chinese experience, Human security norms in East Asia, 2019, <http://www.ncbi.nlm.nih.gov>
17. Ibid.
18. Cité par ; Gerrit Kurtz, Repenser la sécurité humaine : Une politique étrangère et de sécurité progressiste à la mesure des enjeux, 16 mars 2023 ; <https://www.fr.boel.org/fr/2023/03/16repenser-la-securite-humaine-une-politique-etrangere-et-de-securite-progressiste-a-la-mesure-des-enjeux>.
19. Gerrit Kurtz, Op. Cit.
20. Discours de politique étrangère du Ministre des Affaires étrangères HAYASHI à la 211èmesession de la Diète en date du 2 janvier 2023, https://www.fr.emb.japon.go.jp/itpr_ja_00000_01899.html
21. Karim Hussein, Donata Gnisci et Julai Wanjiru, Sécurité et sécurité humaine : présentation des concepts et des initiatives : Quelles conséquences pour l'Afrique de l'Ouest ?, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, OCDE, Décembre 2004. <https://www.oecd.org/fr/csao/publications/38826711.pdf> , p.16. Voir aussi, Fonds des Nations unies pour la sécurité humaine, La sécurité humaine en théorie et en pratique. Application du concept de sécurité humaine et fonds des Nations unies pour la sécurité humaine, Unité sur la sécurité humaine, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Nations unies, New York, 2009.
22. Voir Résolution de l'AGNU A/RES/66/290 adoptée le 10/9/2012 intitulée «Suite donnée au paragraphe 143 sur la sécurité humaine du document final du sommet mondial de 2005. <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N11/476/23/PDF/N1147623.pdf?OpenElement>
23. Fonds des Nations unies pour la sécurité humaine, pour plus de détails voir, <https://www.un.org/humansecurity/fr/>
24. Pour plus de détails, voir, Le fonds d'affectation spécial des Nations unies pour la sécurité humaine, neuvième révision, 1er mai 2016, https://www.un.org/humansecurity/wp-content/uploads/2021/04/FINAL-French-UNTFHS-Guidelines-9th-Edition_2020-Annex-Revision-modified.pdf
25. Fonds d'affectation des Nations unies pour la sécurité humaine, Programme 2030, Op. Cit.
26. Sadako Ogata, Œuvrer à la sécurité humaine, Chronique ONU, <https://www.un.org/fr/chronic/article/oeuvrer-la-securite-humaine>
27. A juste titre, dans son Plan d'action pour la mise en œuvre du programme du Président de la République, le Gouvernement algérien a réservé une place prépondérante à la société civile pour «un nouveau mode de gouvernance empreint de rigueur et de transparence» et «un exercice plein des droits et libertés» conformément à la réforme constitutionnelle adoptée par voie référendaire (2020). Voir p. 11 et 12 du Plan d'action du Gouvernement, 16-02-2020, <https://www.premier-ministre.gov.dz>

28. Karim Hussein, Donata Gnisci et Julai Wanjiru, Sécurité et sécurité humaine: présentation des concepts et des initiatives : Quelles conséquences pour l'Afrique de l'Ouest ?, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, OCDE, Décembre 2004. <https://www.oecd.org/fr/csao/publications/38826711.pdf> , p.p. 18.23.
29. Nations unies, Le programme de développement durable à l'horizon 2030, https://www.unssc.org/sites/default/files/2030_agenda_for_sustainable_development_kcsd_primer_fr.pdf met en avant.
30. Fonds d'affectation des Nations unies pour la sécurité humaine, Programme 2030, in ; <https://www.un.org/humansecurity/fr/agenda-2030/>
31. Nations unies, Le programme de développement durable à l'horizon 2030, Op. Cit.
32. Frédéric Charillon, Paix et sécurité humaine : les défis à venir, 4 Novembre 2019, Extrait de la revue La Paix : Illusions et réalités, Questions internationales, N° 99-100, septembre-décembre 2019 ; <https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/271586-paix-et-securite-humaine-les-defis-venir>.
33. Voir article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme du 10-12-1948.
34. Voir ; article 10 de la Convention européenne des droits de l'Homme (1950) et l'article 11 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (2000).
35. Le monde en 2040 vue par la CIA et le conseil national du renseignement: un monde plus contesté», in ; <https://www.dni.gov/files/ODNI/documents/assessments/GlobalTrends-2040.pdf>, p. 71.
36. Ibid. pp. 72.74.
37. PNUD, Rapport spécial 2022, Nouvelles menaces pour la sécurité humaine à l'ère de l'anthropocène: Une plus grande solidarité s'impose, <https://hdr.undp.org/system/files/documents/srhs2022overviewfrpdf.pdf>
38. Mary Kaldor, Op. Cit. p. 901.
39. Sur le rôle et l'influence grandissant et menaçant des acteurs non-étatiques, voir; Le monde en 2040 vue par la CIA et le conseil national du renseignement : un monde plus contesté», Op. Cit. p. 157 et 158.
40. Commission de l'Union africaine, Agenda 2063. L'Afrique que nous voulons, Avril 2015, in : https://au.int/sites/default/files/documents/36204-doc-agenda2063_popular_version_fr.pdf
41. Union africaine, Objectifs et domaines prioritaires de l'Agenda 2063, <https://au.int/fr/agenda2063/objectifs>